

## VRAI ou FAUX

*Les produits d'entretien ménagers mettent en péril le bon fonctionnement des fosses septiques et des fosses toutes eaux :*

**FAUX** Les produits désinfectants, les détergents, les détartrants ou les saumures d'adoucisseurs (en utilisation raisonnable) ne détruisent qu'une faible partie des bactéries contenues dans la fosse toutes eaux.

Par contre, il ne faut jeter aucun produit tels que combustibles, hydrocarbures, graisses, dissolvants, insecticides, mégots de cigarettes, condoms, essuie-mains en papier, couches et serviettes sanitaires dans l'installation, car celle-ci ne peut traiter que des articles biodégradables.

Il est conseillé d'utiliser de la lessive liquide afin de limiter la formation de blocs provenant de l'agglomération de lessives et de graisses.

*Il se dégage des odeurs nauséabondes des fosses septiques et toutes eaux :*

**VRAI** La fosse toutes eaux, de part son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds (H<sub>2</sub>S). Ceux-ci doivent être évacués par des ventilations adéquates.

Les mauvaises odeurs perçues dans le local des WC sont souvent dues à une mauvaise ventilation primaire (obstruée, mal orientée, ou d'un diamètre insuffisant).

*Les fosses septiques et toutes eaux ne fonctionnent pas pour les résidences secondaires :*

**FAUX** Même après une longue période sans alimentation, les bactéries de la fosse toutes eaux se réactivent très rapidement. Les mauvaises odeurs sont principalement dues à l'évaporation de l'eau des siphons de raccordement des lavabos et des éviers.

*Le démarrage de la fosse et son entretien nécessitent l'ajout de produits bactériens :*

**FAUX** Les eaux usées apportent dans la fosse de très grande quantités et diversités d'éléments nutritifs et de bactéries (jusqu'à 1 milliard de germes par litre d'eaux usées), qui suffisent amplement à son activité.

**UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF QUI FAIT L'OBJET DE SOINS ET D'ENTRETIENS APPROPRIÉS DEVRAIT DEMEURER EFFICACE DURANT DE NOMBREUSES ANNÉES.**

**MAIS, POUR ASSURER SON BON FONCTIONNEMENT, LE PROPRIÉTAIRE DE L'HABITATION DOIT Y ACCORDER UNE ATTENTION SOUTENUE.**



Anglars - Auzits - Belcastel - Bournazel - Escandolières - Goutrens - Mayran - Rignac

# Guide d'information pour l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, un entretien régulier est nécessaire.

Ce guide détaille les différentes étapes de cet entretien.

### Contact :

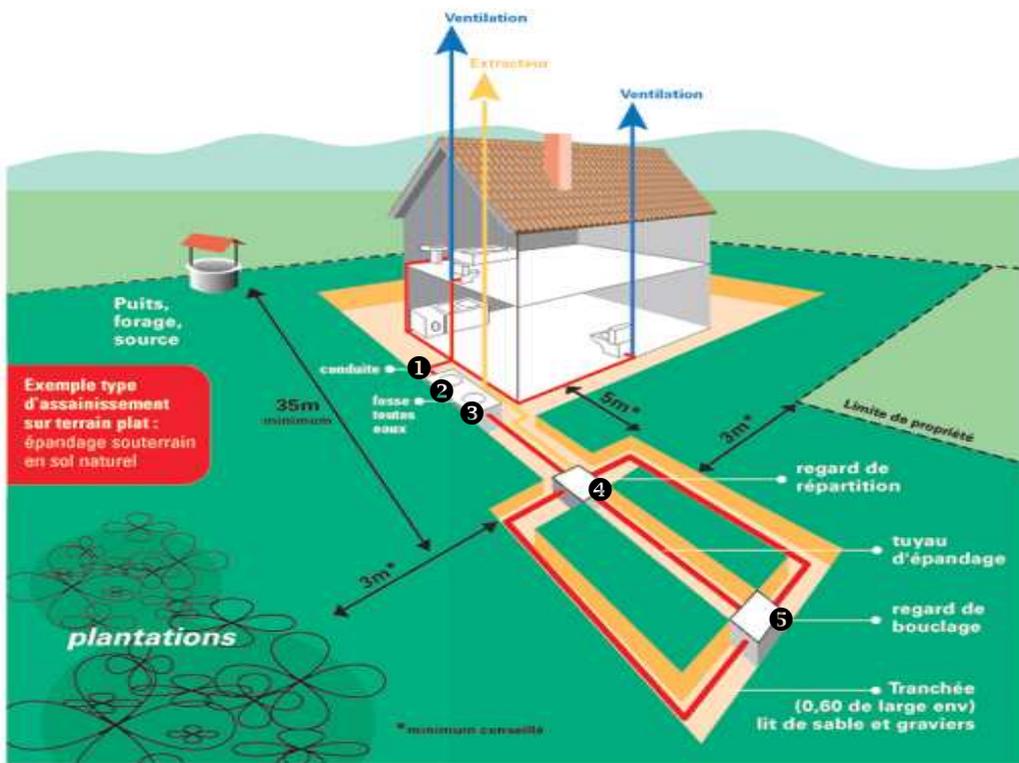
**Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
**Communauté de Communes du Pays Rignacois**

**1 Place du Portail Haut**

**12390 RIGNAC**

**Tél. : 05 65 80 20 81 - Fax : 05 65 80 20 85**

**E-mail : [spanc.rignac@wanadoo.fr](mailto:spanc.rignac@wanadoo.fr)**

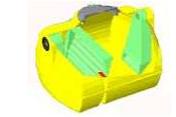


**Pour ne pas nuire au bon fonctionnement de la filière d'assainissement non collectif, il est important de respecter les règles suivantes :**

- Laisser accessibles tous les regards de la filière.
- Ne pas bitumer la zone d'implantation du traitement mais la laisser en zone enherbée.
- Ne pas circuler, stationner, ou stocker des charges lourdes sur la filière.
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 m des ouvrages afin que les racines ne les détériorent pas.
- Ne pas installer de puits ou captages pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 m de la filière d'assainissement.

## OPÉRATION D'ENTRETIEN

- 1 **Le Bac à graisse** (optionnel) : Enlever les pains de graisses formés en surface, tout les 3 à 4 mois.
- 2 **La Fosses septique toutes eaux** : La vidange doit être réalisée tous les 4 ans en moyenne, ou à une hauteur de boues de 50% maximum, par une entreprise spécialisée.
- 3 **Le préfiltre** : A nettoyer 1 à 2 fois par an : sortir le panier contenant le matériaux filtrant et nettoyer à l'eau claire avant de le replacer.
- 4 **Le regard de répartition** : A nettoyer 1 à 2 fois par an : Enlever les matières qui se déposent dans le fond du regard puis le rincer à l'eau claire.
- 5 **Le regard de bouclage** : Il permet de vérifier la bonne infiltration des eaux usées à traiter. Ce regard doit être sec. Quelques dépôts peuvent cependant s'y accumuler et il faudra les enlever.



**La micro-station agréée** : suivre le guide de l'utilisateur ou le guide d'entretien fourni avec la micro-station lors l'installation..

Vidange à une hauteur de boues de 30%.

## ÉLÉMENTS À SURVEILLER

**Le regard de collecte** : Il se situe en fin de traitement (filières drainées uniquement), avec un rejet des eaux traitées vers un exutoire (fossé, buses ...). Vérifier régulièrement le bon écoulement des eaux traitées : elles doivent être claires.

**Évacuation** (filières drainées uniquement) : Veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée par d'éventuelles feuilles ou branches, et à ce que le niveau d'eau dans le fossé ne soit pas trop haut.

**Pompe** : Il est conseillé de vérifier fréquemment son bon état de fonctionnement (en l'enclenchant manuellement) pour éviter tout débordement. Il faut également s'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé (il faut donc le nettoyer régulièrement).

**L'ensemble de ces points est vérifié lors du contrôle de bon fonctionnement par le Service Public d'Assainissement Non Collectif.**